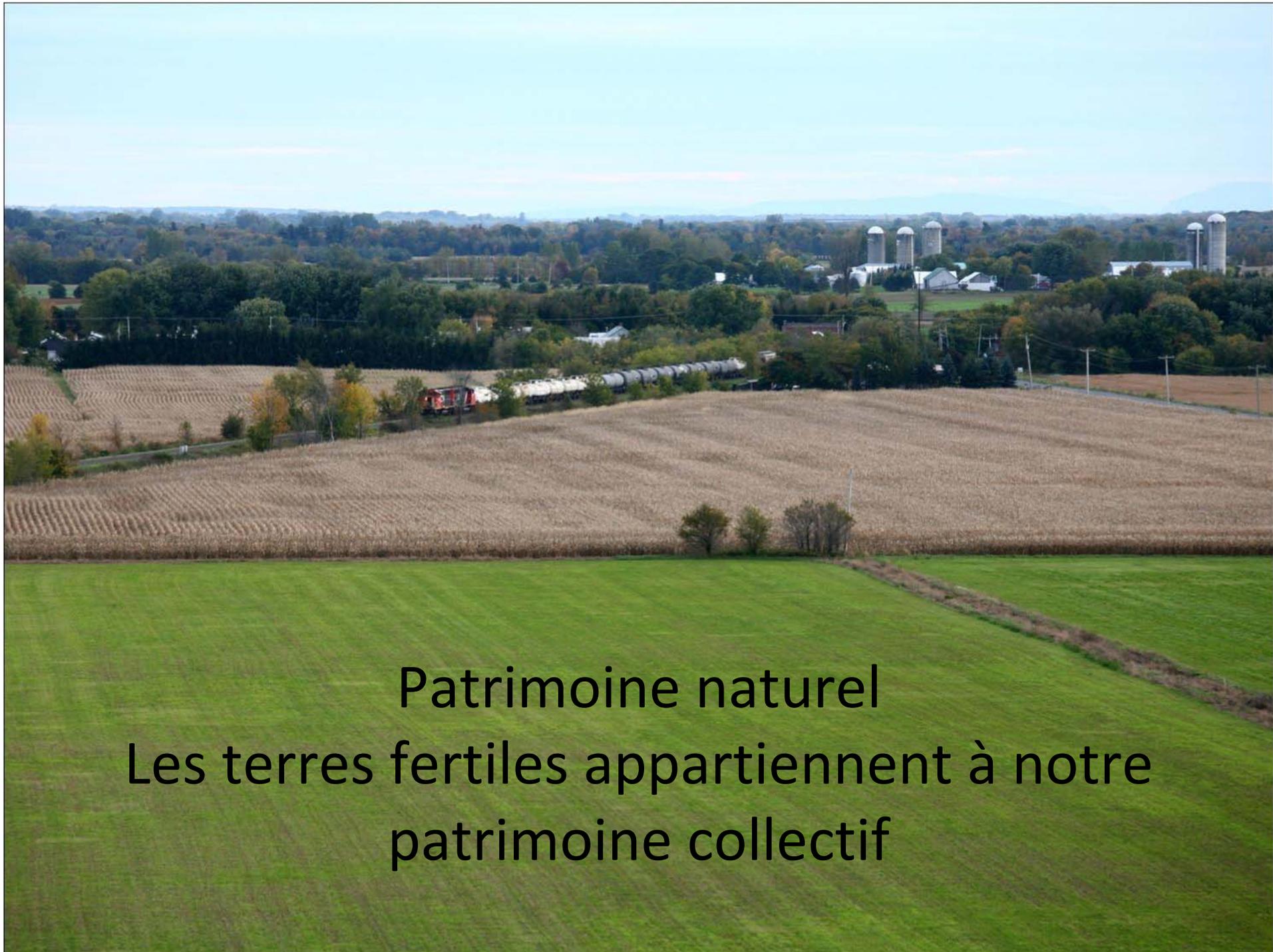


Un village sans clocher

**Présenté par: Louise
Gagnon**

M.a. Ethnologie, Université



Patrimoine naturel
Les terres fertiles appartiennent à notre
patrimoine collectif



Maison Louis Éthier, fils
Vers 1853



Maison Joseph Rémillard, fils
Vers 1860



Croix de chemin d'Alfred Rémillard
Inventoriée par le ministère de la Culture



“Toute implantation des éoliennes devrait se faire à l’extérieur des axes principaux des routes menant aux villages ou aux noyaux villageois afin d’éviter l’effet d’écrasement et le risque de confusion entre le village et le parc éolien.” MAMROT 2007



Il est d'usage d'éviter la covisibilité d'un parc éolien avec le clocher de l'église. MAMROT 2007





Maison Téléphore Palin, Maison Alphé Guay
Maison Georges Langevin, Maison Elvira Roy
Patrimoine bâti, Règlement 397, MRC du Haut-Richelieu



Maison Obed Stott, fils du fondateur de Stottville
Vers 1845
Patrimoine bâti/Règlement 397, MRC du Haut-
Richelieu



Maison Obed Stott

Subdivision de la terre concédée en 1819 à Daniel Stott

“La reconnaissance des paysages identitaires est un processus qui fait appel à la subjectivité, à la sensibilité et aux perceptions de la collectivité.” MAMROT, 2007







Maison Louis Berger dit Véronneau

Circa 1830

Site du patrimoine, Municipalité de Saint-Valentin

Règlement municipal 257



Concours du mérite patrimonial "Fleur Bleue"

Premier prix: édition 2001

**Restauration de la maison ancestrale Berger dit Véronneau
(Saint-Valentin)**









Maison Octave Côté
Patrimoine bâti, Règlement 397, MRC du Haut-Richelieu





Magasin général

Site du patrimoine municipal, règlement 339

Maison du Domaine-Lakefield
Reconnaissance, ministère de la Culture (1975)





Atelier de sculpture de l'artiste Robert Lorrain





Blockhaus-de-la-rivière-Lacolle

Territoire d'intérêt historique protégé par l'article 18.3 du règlement 446 de la MRC du Haut-Richelieu

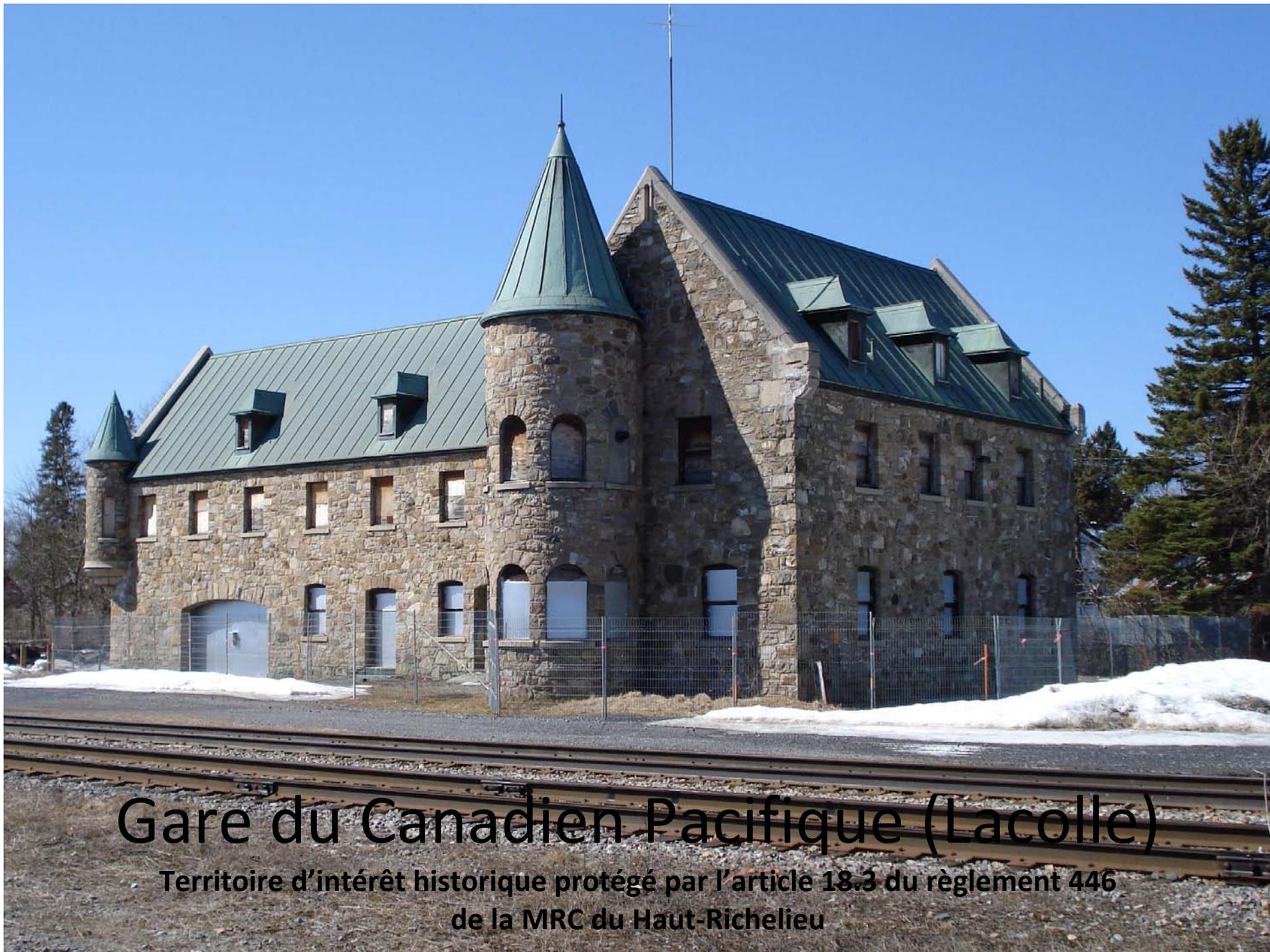


Église d'Odeltown et son écurie

**Territoire d'intérêt historique protégé par l'article 18.3 du règlement 446
de la MRC du Haut-Richelieu**



Champ de bataille d'Odelltown (1838)



Gare du Canadien Pacifique (Lacolle)

Territoire d'intérêt historique protégé par l'article 18.3 du règlement 446
de la MRC du Haut-Richelieu

Champ derrière la Gare du CP:
site projeté pour les éoliennes 4, 6, 11, 12, 14





**Territoire d'intérêt historique protégé par l'article 18.3 du règlement 446 de la MRC
du Haut-Richelieu**

Vue panoramique à partir du ravelin du Fort-Lennox

